Ministère du Développement Durable

Déclaration
de sinistres indemnisés

Préfecture de : **HERAULT**

en application du IV de l'article **L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Maison sise 10 Route de Brama
34210 FELINES MINERVOIS

Commune

FéLINES-MINERVOIS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	○ Oui	○ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/11/1999	○ Oui	○ Non

Etabli le : 15/06/2017

M. & Mme VOSS Martin

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**